

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 30 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit le trente du mois de janvier à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des conseils à la mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

22 présents + 3 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent :

- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET

3 pouvoirs :

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-Michel PROUST, Jacques ROY, Viviane CHABAUTY

Daniel ROBERT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 24 janvier 2018

DECHETS FACTURATION OM DES MANIFESTATIONS SUR LE TERRITOIRE

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 01 janvier 2018, le montant de la participation à la gestion de déchets à facturer aux associations hors territoire dans le cadre de leurs manifestations

déchets facturables (non recyclables)	125 €/tonne ttc
temps passé par les agents du service	24 €/ heure
km parcourus	1,90 €/km
Utilisation Bac OM	0.032€/litre

Le tri n'est pas facturé du fait de la revente des matériaux avec nos repreneurs.

- ✓ FIXE ainsi qu'il suit, à compter du 01 janvier 2018, le montant de la participation à la gestion de déchets à facturer aux associations du territoire dans le cadre de leurs manifestations : facturation la levée de ces bacs aux communes d'accueil de ces manifestations. Cette facturation sera basée sur les mêmes modalités que la redevance spéciale, à savoir un tarif de levée au litre soit 0.032€.
- ✓ DONNE DELEGATION au responsable du service déchets pour établir les quantités à facturer.
- ✓ AUTORISE M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180130-D2018010-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-02-2018

Publication le : 13-02-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48